



PROTOCOLE D'ACCORD

Entre :

L'Ecole de la Magistrature (EMA), représentée par son Directeur Général, Monsieur Kesner Michel **THERMESI**

Et

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), représenté par Monsieur Fernando **HIRALDO**, représentant résident

Pour la réalisation d'une série de formations visant à améliorer la collaboration et renforcer les capacités entre la police et la justice (Parquets) sur la **gestion du flux entrant** dans le système judiciaire, conformément à l'article 3 de la loi du 17 décembre 2007 (Moniteur, No. 112 - Jeudi 20 Décembre 2007) relative à l'Ecole de la Magistrature qui stipule :

« Elle (EMA) assure la formation initiale et continue des Magistrats, ainsi que celle des auxiliaires de justice. Elle participe à la formation de l'ensemble des professionnels qui concourent au service public de la justice, en organisant des conférences et en mettant son personnel et ses locaux à la disposition d'organismes nationaux ou internationaux pour assurer des formations spécialisées. Elle peut, dans le cadre d'échanges bilatéraux, assurer la formation des élèves magistrats et d'auxiliaires de justice étrangers ».

Le document de projet de consolidation de la paix (PBF/Accès à la justice) approuvé par le Gouvernement haïtien, prévoit au résultat 2, produit 2.1 : « *L'ensemble des acteurs de la chaîne pénale et de la société civile sont mieux outillés et formés pour contribuer à l'axe 3 du plan d'action sur la détention préventive limitant le flux entrant des personnes placées en détention préventive* ». Le résultat 3, produit 3.3, activité, 3.3.3 a renforcé comme suit : « *Assistance technique et plaidoyer auprès de la PNH pour la limitation du flux entrant /décision de placement en détention, particulièrement en détention préventive* ».

Tous ces résultats, produits et activités sont en lien avec **la gestion du flux entrant dans le système judiciaire**, laquelle concerne essentiellement les deux premiers maillons de la chaîne pénale (la police, le parquet y compris les tribunaux de paix).

Après échanges, entre le PNUD et l'école de la Magistrature (EMA) ainsi que l'Académie de police, il a été convenu d'organiser une série de formations conjointes (Police-justice) pour :

1. Améliorer la communication et la coordination entre le parquet et la PNH en matière d'arrestations, de déferrement et d'investigation ;

- 2) Renforcer les capacités des officiers de Police judiciaire, des commissaires du gouvernement pour un traitement efficace des dossiers judiciaires tant au niveau de la Police que du parquet
- 3) Améliorer la conformité à la loi des enquêtes, arrestations, déferrements et placement en détention ;
4. Améliorer la qualité des dossiers préparés par la PNH pour être déférés au parquet ;
- 5.) Contribuer à la réduction de la détention préventive prolongée par l'amélioration du contrôle du flux des déferrements entre la PNH et le parquet et des placements en détention ;
6. Promouvoir/favoriser une meilleure gestion des scènes de crimes et de la collecte des pièces à conviction ;
7. Améliorer et renforcer le management judiciaire en termes de traitement des dossiers et leur entrée dans le système.

L'objet de ce protocole est d'organiser la réalisation de ces séries de formations conjointes par l'EMA avec le soutien financier du PNUD dans le cadre de son projet accès à la justice sous financement du fond de consolidation de la paix (PBF). La formation comprendra six (6) séries de 30 à 35 participants incluant des policiers et des parquetiers et juges de paix. Tenant compte que le projet PBF arrive à son terme en décembre 2021, les formations doivent se terminer au plus en septembre.

La zone géographique du projet s'étend sur les trois (3) juridictions de première instance du département de l'Ouest (Port au Prince, Croix des Bouquets et Petits Goaves) et la ville des Cayes.

Les responsabilités du PNUD dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité sont :

- a. Le paiement des frais de restauration, de nettoyage et de maintenance etc. (services traiteurs)
- b. Le paiement des frais de déplacement des participants (transport)
- c. Le paiement pour la conception, l'impression et la multiplication des fascicules de formation ;
- d. Le paiement des frais d'intervention ;
- e. L'achat et la mise à disposition de l'EMA des matériels pour les kits pour les participants (texte de lois, block de note, stylos, matériels sanitaires,) et tous autres matériels de facilitation (flip chart etc.)
- f. L'impression des certificats des participants ;
- g. Répondre à temps aux réquisitions de l'EMA ;
- h. L'alimentation de la génératrice de l'EMA.

Les responsabilités de l'EMA sont :

- a. De la mise en œuvre des sessions (coordination avec les intervenants, suivis sur l'élaboration des fascicules) ;

- b. La convocation des participants (magistrats) ;
- c. La coordination avec l'Académie pour les participants policiers ;
- d. Héberger les participants ;
- e. S'assurer de la qualité de la formation ainsi que l'harmonisation des différents sujets avec l'objectif principal (la gestion du flux entrant) ;
- f. Intégrer la formation dans le curriculum de l'Ecole ;
- g. Informer à temps le PNUD de tout problème qui survient et chercher des solutions conjointes.

Dans le cadre de ce Protocole, le PNUD s'engage à couvrir les frais équivalents à la somme de **sept millions deux cent quarante mille neuf cent quatre-vingt-huit gourdes** (7,240,988.00 HTG) pour l'acquisition de matériels et le paiement des biens et des services dont l'EMA aura besoin dans le cadre de l'organisation de ces formations, laquelle somme ne sera pas versée à l'EMA, mais sera administrée directement par le PNUD. Les termes de références incluant le budget prévisionnel fourniront les détails. Ce montant n'inclut pas les frais d'alimentation de la génératrice qui sera faite par une compagnie commanditée directement par le PNUD.

Fait à Port au Prince le 21 juillet 2021 en deux exemplaires originaux.



Monsieur Kesner Michel THERMESI
Directeur General

ce 4 juillet 2021

Pour le PNUD : *Fernando Hiraldo*
Fernando HIRALDO
Représentant Résident

[Signature]